



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue aux bureaux de la régie, situés au 615 20^{ème} avenue, Deux-Montagnes, Québec, J7R 6B2, le **mardi 28 novembre 2023** à compter de **15 h 45**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Benoit Proulx

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier
Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
Adoption de l'ordre du jour du 28 novembre 2023
2. **RÉSOLUTIONS**
 - 2.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2024
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
 - 4.1 Levée de la séance du 28 novembre 2023



2023-11-090

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **RÉSOLUTIONS**

2.1 **ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

CONSIDÉRANT QUE le directeur administratif et le directeur de police ont dressé le budget pour l'exercice financier 2024 et l'ont transmis le 19 octobre aux directeurs généraux de chacune des villes/municipalités dont le territoire est soumis à la compétence de la régie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur administratif et le directeur de police ont présenté le 24 octobre 2023 aux directeurs généraux et responsables des finances des villes/municipalités membres de la régie les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT la présentation du budget 2024 faite par le directeur administratif et le directeur de police aux membres du conseil d'administration de la régie en date du 28 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration se sont montrés satisfaits des prévisions budgétaires ainsi présentées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2024 de la régie de police du Lac des Deux-Montagnes, prévoyant :

Revenus	1 193 480 \$
Dépenses d'opérations	12 229 112 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>11 035 632 \$</u>
Financement:	
Via les quotes-parts	10 761 612 \$
Via le Fonds de roulement	<u>274 020 \$</u>
	<u>11 035 632 \$</u>

DE SOUMETTRE l'entrée en vigueur du présent budget à l'approbation des municipalités et villes dont le territoire est soumis à sa compétence, le tout conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

4.1 Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

QU'à 16h29, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-092

Monsieur Benoit Proulx
Président

Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier